



## Procès-verbal de la réunion du bureau du 21 Mars 2024

Le vingt et un mars deux mille vingt quatre à 19h45, au Stade Intercommunal du Pays de Fayence, 690 Chemin de la Garelle 83440 Fayence, s'est réuni le bureau et du Comité de direction ci-après relaté.

Sont présents : Thierry PEDRAZZOLI Président, Julien BOGIRAUD Trésorier, Jonathan DELGRANGE, David DERASSE, Florian DACBERT, Jérémy DI NOTA.

Invitée : Cynthia BOGIRAUD, en qualité d'aide au secrétariat

Absent non excusé : Emilie SPICQ, Secrétaire

\_\_\_\_\_ Thierry PEDRAZZOLI, préside la séance.

\_\_\_\_\_ Cynthia BOGIRAUD, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Il rappelle que le bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Proposition de modification des Statuts
- Stage de Printemps
- Validation du choix des Packs équipements joueurs 24/25

- Questions diverses.

- Pouvoirs.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

### **1. Première résolution \_\_\_\_\_ Proposition de modification des Statuts**

Le Président expose le souhait de modifier les statuts lors de la prochaine Assemblée Générale. En effet, le Comité Directeur est renouvelé en partie chaque année. Les deux plus anciens sont sortants et rééligibles.

Lors de la prochaine AG, nous avons 3 membres ayant la même ancienneté : Thierry PEDRAZZOLI, Florian DACBERT ainsi que Jérémy DI NOTA. Emilie SPICQ a également émis le souhait de ne pas poursuivre sa mission en tant que Secrétaire. Nous avons donc théoriquement 4 places au Comité Directeur qui sont remises au vote.

Les Statuts actuels disent que pour être éligible, il faut être licencié au club depuis plus de 6 mois. Depuis les deux dernières saisons, nous constatons que cette disposition peut être restrictives et nous oblige à nous passer de personnes aux compétences utiles au développement du club.

Le Président de séance demande donc au Comité directeur d'étudier le fait de réduire à 3 mois le délai de licences.

Les débats sont alors ouverts et houleux.

Certains craignent que des personnes peu concernées par le monde du foot intègrent le Comité directeur.

Certains aimeraient ouvrir les possibilités afin de diversifier les compétences pour structurer plus efficacement le club.

Nous passons aux votes :

3 votes pour / 2 votes contre / 1 abstention

Le Président tranche, tel que prévu aux Statuts. La résolution est donc adoptée.

Le Comité Directeur proposera donc un abaissement à 3 mois au lieu de 6 mois pour être éligible au Comité Directeur, dès l'AG du 1er Juillet 2024.

A ce titre, pour donner l'occasion à tous ceux qui souhaitent s'investir avec intention, de demander une licence, un mail d'information sera envoyé à tous les licenciés de la saison 23/24.

## **2. Seconde résolution \_\_\_\_\_ Stage de Printemps**

Le stage est programmé sur la semaine du 22 au 26 Avril 2024. Nous n'avons que deux éducateurs qui se sont proposés pour la semaine complète.

Certains membres du comité ont évoqué une annulation, ce qui semble peu souhaitable pour nos jeunes joueurs qui affectionnent ce moment de foot.

Nous avons donc reçu le devis d'un prestataire extérieur, spécialisé dans l'organisation et la tenue de stages autour du Football : Olympique Sport Académie.

Il nous est proposé un devis de 2025€ TTC tout inclus pour la partie pédagogique intégralement sous-traitée pour la semaine entière.

OSA demande la présence de 2 éducateurs du Club afin d'animer le stage efficacement et qualitativement, OSA étant présent au titre de Directeur de Stage

Un RDV aura lieu au Stade en amont du Stage pour visite des installations et état des lieux du matériel.

Une réunion visio et une présentielle auront lieu avec les éducateurs en amont du stage pour préparation et coordination.

Vu le programme détaillé en lien avec le programme éducatif fédéral,

Vu le contact téléphonique concluant,

Vu le devis permettant le maintien du stage au tarif habituel,

Vu la disponibilité confirmée de deux éducateurs, Julien BOGIRAUD et Enzo BARTHOLOMEUS,

Vu la disponibilité de Thomas et Marjorie pour la préparation des repas,

Le stage est donc maintenu.

Les inscriptions seront lancées, uniquement en ligne sur notre interface Sport Région.

Les deux éducateurs du Club ne seront pas rémunérés pour cette session, le budget intermédiaire de mi-saison n'étant pas encore communiqué par le cabinet comptable. Nous restons donc prudents à ce stade. En revanche, il est consenti la gratuité de la semaine de stage pour les 4 enfants en lien avec les 4 bénévoles du Club.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **3. Troisième résolution \_\_\_\_\_ Packs Équipements 24/25**

Les devis de Trophées Sports.

Le Comité directeur a entendu les doléances des parents et joueurs et étudie un pack plus complet.

Par ailleurs, le Comité souhaiterait plus de rigueur des joueurs pour être aux couleurs du Club aux entraînements.

Pour se faire, voici la composition de Pack envisagé :

- 2 maillots d'entraînement

- 1 short

- 1 paire de chaussettes

- 1 Veste + 1 pantalon de survêtement

Les gardiens ont également d'autres besoins, notamment pour un pantalon adapté et une paire de

gants. Notre équipementier nous a signalé que nous sommes les seuls de ses clients à lui faire cette demande, pourtant, il nous semble utile de l'envisager pour fidéliser nos gardiens.

Concernant les éducateurs, il est étudié un pack différent si l'éducateur renouvelle une saison ou s'il intègre l'équipe en saison 24/25.

Ancien Educateur : 1 doudoune, 1 T-shirt coton de sortie, 1 short coton de sortie pour compléter les pack 23/24

Nouvel éducateur : 1 Survêtement, T-Shirt, short

Voici les coûts de Packs envisagés :

- Pack jeune joueur : 88€ TTC
- Pack jouer adulte homme et femme : 98€ TTC
- Pack Gardien (en plus du Pack joueur) : 52,50€ TTC
- Pack Educateur ancien ou nouveau : 123€ TTC

L'ensemble du Comité Directeur apprécie les packs étudiés.

Les packs seront validés définitivement, sous réserve du résultat de l'arrêté comptable de mi-saison que nous devrions avoir en main d'ici fin mars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **6. Questions diverses**

Il est rappelé que l'ensemble de la comptabilité est à jour et que le trésorier a demandé un arrêté comptable au 31/12/23 afin d'avoir une visibilité factuelle des disponibilités financières pour la fin de saison.

Il est rappelé que l'association est régie par la loi 1901 et ne peut donc générer de l'excédent budgétaire. Selon cet arrêté, il sera étudié des pistes d'investissements et de rétrocession.

Le début de saison semble bon, cela reste à confirmer.

Les documents ont été déposés au cabinet comptable le vendredi 16 février 2024. Nous devrions être en possession de l'arrêté d'ici fin mars.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 15.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance

Thierry PEDRAZZOLI

Le secrétaire de séance

Cynthia BOGIRAUD